

## Pour une autre Europe

**Le référendum du 29 mai a marqué avec force un rejet des orientations libérales portées par le projet de Traité Constitutionnel.** Ce vote marque aussi l'attachement résolu de la population française aux services publics et aux valeurs de démocratie et de solidarité. Le SNESUP considère que le gouvernement se doit maintenant de proposer aux autres pays européens des orientations correspondant aux attentes exprimées par les Français.

**Le SNESUP appelle l'ensemble de la communauté universitaire, quel que soit son vote, à se rassembler pour participer aux initiatives porteuses d'un projet social et solidaire pour l'Europe dans une démarche rassemblant sans exclusive tout ceux qui se reconnaissent dans ces valeurs. Il appelle à participer aux manifestations prévues les 16 et 17 juin à l'occasion de la réunion du Conseil des Ministres européens.**

**Rassemblement à Paris le 16 juin à 18 h 30 – place de la République**

**Rassemblement à Bruxelles le 17 juin à 10 h – place de la Bourse**

**Le SNESUP, avec la FSU, exige du gouvernement français qu'il soit porteur d'une série de propositions qui peuvent être traduites en mesures immédiates et pourraient être largement partagées et soutenues par de nombreux partenaires européens, voire par la totalité de l'Union :**

- l'abandon des directives qui traduisent l'orientation libérale de la construction européenne qui vient d'être condamnée : la directive Bolkestein, la directive sur le temps de travail, la directive sur les aides de l'Etat qui prétend traiter toutes les régions sur le même plan. Cette décision doit être l'occasion de réévaluer la totalité des directives antérieures ayant conduit à mettre en graves difficultés des services publics essentiels au développement économique et à la cohésion sociale.
- l'impulsion des politiques de relance indispensables pour le plein emploi et l'éradication du chômage, ce qui implique l'abandon du pacte de stabilité. Il faut sortir d'un système reposant exclusivement sur des critères économiques, sans aucune référence à des indicateurs de nature sociale. Dans le même esprit, le principe d'indépendance de la Banque Centrale Européenne doit être remis en cause.
- La nécessité pour l'Union de lancer de grands programmes de recherche, de formation, de construction de grandes infrastructures, s'engager dans une politique industrielle ambitieuse, et permettre un autre type de croissance plus soucieuse de l'environnement, de la qualité de la vie et plus efficace pour réaliser les objectifs de réduction particulièrement des émissions de gaz à effet de serre. De même une autre politique agricole doit s'engager qui permette le développement durable et qui garantisse une agriculture paysanne.
- l'augmentation du budget européen, avec des ressources propres qui devraient relever de la compétence du Parlement européen. Il faut que l'Union dispose de moyens supplémentaires pour réduire les inégalités entre pays et éviter ainsi le dumping fiscal et social et la logique du chacun pour soi qui domine la préparation du prochain Conseil européen.
- le retrait définitif des secteurs de l'éducation, de la santé et de la culture du champ de la concurrence en Europe et dans le monde, ce qui suppose leur retrait du champ de l'Accord général sur le commerce des services à l'OMC. Les orientations des politiques éducatives européennes ne doivent pas être le fait du prince, ou des experts européens, mais doivent être démocratiquement débattues.

(Voir [Motion de la CA](#) du 10 juin)

**S'agissant de la poursuite de la construction de l'Europe, la FSU rappelle ses principales propositions qu'elle soumet au débat :**

Il faut redonner toute sa place à la politique, à la démocratie dans la construction européenne en donnant le pouvoir aux peuples et aux citoyens.

Les orientations et les politiques économiques doivent relever du libre choix des citoyens et donc pouvoir être remises en cause à travers le débat démocratique. Elles ne relèvent donc pas d'un traité de nature constitutionnelle.

L'Europe a besoin d'une charte des droits fondamentaux autrement plus ambitieuse que celle adoptée il y a cinq ans et que la FSU avait jugée inacceptable en l'état. Elle devrait notamment viser à l'harmonisation par le haut des législations sociales. Ce qui suppose que les droits sociaux ne soient pas subordonnés à la norme de la concurrence et qu'ils soient justiciables devant les

instances communautaires et non pas simplement "reconnus et respectés". La charte devrait aussi intégrer des droits nouveaux, omis dans le TCE, plus particulièrement les droits à l'avortement et à la contraception, à disposer librement de son corps, etc.

Le principe de laïcité doit être réaffirmé.

Il faut inscrire et consolider les services publics comme éléments d'égalité et de justice sociale. Ils doivent non seulement être respectés dans chaque pays mais, pour les secteurs qui s'y prêtent, des services publics européens devraient être créés.

Il est nécessaire de réaffirmer la règle première de coopération entre les membres et récuser le principe « fondamental » de concurrence au sein même de l'union et entre les états qui la composent.